



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

OBJET : Fermeture provisoire de l'école
George SAND les 7 et 8 novembre
2023 :

AR2023-1448

Le Maire de la Ville de DOLE,

VU le CGCT, notamment son article L.2212-2

VU le Code de la santé publique ;

CONSIDÉRANT les problèmes électriques au
sein du bâtiment

CONSIDÉRANT les troubles sanitaires et de
sécurité engendrés,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre des
mesures de précaution

ARRETE :

Article 1^{er} : L'école George SAND sera fermée du mardi 7 novembre à partir de 8h au
mercredi 8 novembre 2023 19h.

La réouverture aura lieu le jeudi 9 novembre aux horaires habituels de
l'établissement.

Article 2 : Le Directeur Général des services municipaux est chargé de l'exécution du
présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

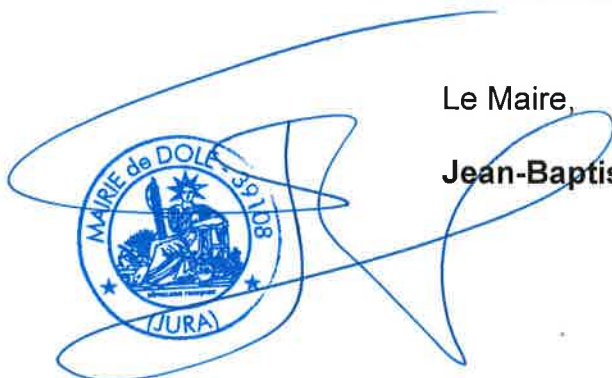
- * Sous-Préfecture,
- * Trésorerie Municipale du Grand Dole,
- * Moyens Généraux,
- * Pôle Actions éducatives,
- * Pilotage.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des arrêtés du Maire et affiché aux
lieux habituels.

Fait à DOLE, le 7 novembre 2023

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20231107-AR2023-1448-AR
Date de télétransmission : 07/11/2023
Date de réception préfecture : 07/11/2023